



**Compte rendu du conseil municipal**  
**du 09 décembre 2016**

**Date de Convocation : 26 novembre 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Présents : 8**

**Votants : 13**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé / Procuration - NOM Prénom</b>
<b>ARCHAMBAULT Daniel</b>	<b>Non</b>	<i>Volle</i>
<b>AUZAS Jean Joseph</b>	<b>Oui</b>	
<b>BIEGEL Gérard</b>	<b>non</b>	<i>Malfoy</i>
<b>DEL VAS Daniel</b>	<b>Non</b>	<i>Vecilla</i>
<b>DEMOFSQUI Sandrine</b>	<b>oui</b>	
<b>JUILLET Elise</b>	<b>oui</b>	
<b>LEVOY Mathieu</b>		<i>Auzas</i>
<b>MOULIN Léo</b>	<b>Non</b>	
<b>MALFOY Christine</b>	<b>oui</b>	
<b>RAOUX Roland</b>	<b>Non</b>	<i>Teruel</i>
<b>TERUEL Marie Christine</b>	<b>Oui</b>	
<b>THAO Guillaume</b>	<b>oui</b>	
<b>VECILLA Laurent</b>	<b>Oui</b>	
<b>VOLLE Stephan</b>	<b>Oui</b>	

Madame Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint Stephan Volle est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du dernier conseil. Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Elle demande si le conseil autorise l'ajout de délibérations concernant : l'approbation des tarifs 2017 du camping municipal, l'échange de terrain sur les parcelles A 532-2000, la présentation du rapport d'activité de la DRAGA.

## 1. Finances

### 1-1 Décisions modificatives

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder aux DM d'ajustement de fin d'exercice budgétaire.

#### A/ sur le budget Plage et horodateur :

Suite à des dégradations sur les horodateurs, et afin de mieux prendre en compte les charges de salaire afférentes à l'entretien du site, il est nécessaire d'équilibrer les comptes de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
6061 (011): autres matières et fournitures	275.00	706 (70) : prestations de service	8466.00
6218 (012) : autres personnels extérieurs	8191.00		
<b>Total dépense</b>	<b>8466.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>8466.00</b>

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

#### B/ Sur le budget commune

Il convient de prendre en compte de nouvelles recettes de fonctionnement (notamment lié au recrutement d'un emploi d'avenir supplémentaire) pour pouvoir effectuer divers ajustements en dépenses et payer un trimestre d'emprunt oublié lors du montage du budget :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
23 : virement à la section	5200	74172 (74) : emploi d'avenir	25000
60612 (011) : énergie	2000	748313 (74) : dotation de compensation	5400
6411 (012) : Personnel titulaire	35 000	74832 (74) : fonds départemental	9000
657351 ( 65 ) : GFP	- 44100	7718(77) : autres produits exceptionnels	5000
6574 (65) : subv associations	2000	7788 (77) : produits exceptionnels divers	1000
66111 ( 66 ) : intérêts	1200		
73921 (014) : GFP	44100		
<b>Total dépense</b>	<b>45400</b>	<b>Total recettes</b>	<b>45400</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
16	5200	021 : virement	5200
<b>Total dépense</b>	<b>5200</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5200</b>

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité**

### C/ Sur le budget Assainissement

Il convient de payer un trimestre d'emprunt oublié lors du montage du budget et de changer d'article (1687-1641)

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
23 : virement à la section	8400	704 (70) travaux	9500
66111 ( 66) : intérêts	1100		
<b>Total dépense</b>	<b>9500</b>	<b>Total recettes</b>	<b>9500</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
1687 autres dettes	8400	021 : virement	8400
<b>Total dépense</b>	<b>8400</b>	<b>Total recettes</b>	<b>8400</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
1687 (040)	-390 000	1641 (040) emprunts en euros	-390 000
1687 (041)	390 000	1641 (041) emprunts en euros	390 000
<b>Total dépense</b>	<b>0</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

### D/ Sur le budget camping

Il y a lieu de prévoir les dotations aux amortissements.

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		021 virement	-13111.76
		28131 bâtiments	5400
		28135 intallation générale	1865.04
		28138 Autres constructions	3567.02
		28157 agencement aménagement	2666.38
		28181 installation générale	695.94
		28182 matériel de transport	1500
		28183 Matériel de bureau	1166.27
		28184 Mobilier	126.45
		28188 autres	994.76
<b>Total dépense</b>	<b>0</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 virement	-13111.76		
68 11 dotation aux amortissements	13 111.76		
<b>Total dépense</b>	<b>0</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

## **1-2 Engagement des dépenses d'investissement 2017**

Selon l'article L 1612-1 du CGCT, le conseil municipal peut jusqu'à l'adoption du budget autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	Crédits votés en 2016	Crédits ouverts
Budget principal Commune :	au 21 = 187 720.19 euros	46 930 euros
Budget Camping le Village :	au 21 = 78 565.89 euros	19 641 euros
Budget Assainissement :	au 21 = 5 874.07 euros	1 468 euros
Budget Horodateurs/Plages :	au 21 = 24 548.58 euros	6 137 euros
Budget Débarcadère :	au 21 = 20 761.84 euros	5 190 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements selon l'article L 1612-1 du CGCT, selon les crédits ouverts ci-dessus.**

## **2. Personnel**

### **2-1 Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ere classe dans le cadre d'un avancement de grade**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la possibilité d'avancement de grade de Madame VALETTE Laurence, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'accéder à la proposition de Madame le Maire,
- De créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus et décide de fermer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.**

### **2-2 Délégation de signature – complément à la délibération 51-2015**

Madame le maire rappelle au conseil la délibération n° 2015-51 donnant délégation de signature à l'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Madame ROGER Elisabeth.

Il y a lieu de compléter cette délibération en donnant délégation de signature pour tous les actes d'état civil et les documents s'y rapportant, afin de pouvoir rapidement autoriser la levée des corps en cas de décès.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

### **3 . Divers tarifs**

#### **3-1 Taris du camping municipal pour la saison 2017, dates d'ouverture, haute et basse saison**

Le conseil ayant décidé d'engager des travaux d'entretien, décide d'augmenter de 0.50 € le forfait emplacement pour 2 personnes. Les autres tarifs sont inchangés.

	Basse saison	Haute saison
Forfait emplacement 2 personnes Véhicule /jour	12.5 euros	15.5 euros
Campeur supplémentaire / jour	3 euros	4 euros
Enfant de – de 13 ans / jour	2 euros	2.50 euros
Enfant de – de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT
Véhicule supplémentaire / jour	2 euros	2.50 euros
Electricité / jour	4 euros	4 euros
Mobil home 1/3 personnes/semaine	270 euros	500 euros
Mobil home 4/5 personnes/semaine	300 euros	530 euros
Mobil home 1/6 personnes Tarifs dégressifs	-10% la 2 <sup>ème</sup> semaine -20% la 3 <sup>ème</sup> semaine etc	-10% la 2 <sup>ème</sup> semaine -20% la 3 <sup>ème</sup> semaine etc
Mobil home week-end	80 euros 40 euros par nuit supplémentaire	
Machine a laver / le jeton	4.50 euros	4.50 euros
Aire de service camping car	4 euros	4 euros
Animal / jour	1 euros	1 euros

Date d'ouverture : 01 avril 2017

Date de fermeture : 30 sept 2017

**Le conseil municipal après en avoir délibéré valide, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.**

#### **3-2 Nettoyage des salles communales après une location**

Madame le maire expose au conseil municipal, que des salles communales sont louées à des particuliers ou associations.

Lors de la location de ces salles, certaines Associations ou Particuliers souhaiteraient prendre l'option « avec ménage ». Il arrive aussi que les salles soient laissées sales.

A ce jour, aucun tarif n'a été fixé, aussi madame le Maire, propose cette prestation « ménage » au tarif de 40 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ce tarif applicable au 1 janvier 2017.

#### **3-3 Augmentation du prix du ticket de cantine**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du contenu d'un courrier du centre hospitalier de Pont St Esprit indiquant une augmentation du prix des repas livrés pour la cantine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répercuter, pour partie l'augmentation, et fixe le prix d'un repas de cantine à 3.80€, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

#### **4. Divers demandes**

4-1 Madame Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame Pierrot Sabrina « la Crêpe à Roulettes » qui souhaiterait un emplacement sur la commune pour son activité.

Son activité propose entre autre des galettes salées, crêpes sucrées, gaufres, croque-monsieur ..

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne donne pas un avis favorable à cette demande.**

4-2 Madame Le Maire fait part au conseil municipal du courrier pour l'installation d'un camion pour toilettage canin.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour une demi-journée par semaine et fixe le tarif selon :**

- Sans apport d'eau, ni électricité : 15 €/demi journée
- Avec eau et électricité : 20 €/ de mi-journée
- 

**Charge le maire d'en informer la demandeuse.**

#### **5. Rapport d'activité de la Draga**

Madame le Maire fait part au conseil du contenu du rapport d'activités de la DRAGA, pour l'année 2015. Ce rapport retrace les points importants et donne un aperçu de l'activité de la communauté de communes. Ce document est disponible sur [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)

**Le conseil prend acte de cette présentation.**

#### **6. Echange de terrain**

Madame le Maire rappelle au conseil que Monsieur Archambault avait évoqué, lors d'un précédent conseil, la volonté de Madame Nadine Ingrao, qui souhaite faire un échange de terrain avec la commune.

Selon le plan annexé,

- Madame Ingrao cède à la commune la partie teintée en bleue, pour une contenance de 261 m<sup>2</sup>
- La commune lui cède la partie teintée en jaune pour 192 m<sup>2</sup>

Le frais de bornage seront supportés par Madame Ingrao.

L'échange sera réalisé par acte administratif.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise la maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance**